

BULLETIN MUNICIPAL N° 54

Août 2022



Quelqu'un se souvient-il d'avoir vu la Mare du Pot-au-Feu à sec comme elle l'est actuellement et depuis de nombreuses semaines ?
Année de sécheresse ou changement climatique ?

Toujours est-il que, même à Bosc-Mesnil, la terre souffre du manque d'eau, l'herbe est grillée. Une telle sécheresse favorise le départ de feu à la moindre étincelle ou braise (mégot mal éteint par exemple) et sa propagation rapide. Nous avons tendance à croire qu'un incendie de forêt et de végétation est causé majoritairement par un aléa naturel tel que la foudre, alors que **9 feux sur 10 sont d'origine humaine** et pour la moitié **du fait d'une imprudence ! Soyons prudents : pas de feu par temps de sécheresse !**

Autre souci : **l'électricité risque de manquer** cet hiver. Pour éviter les désagréments de coupures et maîtriser nos budgets, **soyons économes**. Nous sommes déjà habitués, pour la plupart d'entre nous, à ne pas gaspiller, voyons alors ce qui peut être amélioré pour économiser l'énergie. Les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) peuvent être utiles. Au niveau de la Commune, dès la prochaine réunion, le Conseil Municipal cherchera des solutions pour diminuer la consommation électrique, notamment en réduisant la durée de l'éclairage public.

Restons optimistes, des solutions apparaîtront qui permettront d'envisager l'avenir plus sereinement !

François BATTEMENT - Maire de Bosc-Mesnil

Vie de la commune

Au conseil municipal

Vendredi 17 février 2022

- Le Conseil Municipal adopte les statuts modifiés du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire). Principaux changements :
Les dépenses d'électricité, de chauffage et téléphone de chaque école et de chaque cantine et garderie seront dorénavant prises en charge par le Sivos et non plus par les communes respectives, de même que l'entretien des locaux. Celui des bâtiments reste à la charge des communes.
La participation des communes versée au Sivos pourra être plus importante suite à cette prise en charge.
Le transport scolaire est assuré par la Région et non plus par le Sivos.
- La commune continue de se préoccuper des réserves incendie sur le territoire : la prochaine est prévue au carrefour de la Route du Centre et de la Route de Perduville à côté de la mare, le Conseil Municipal retient le devis de la SARL Nicolas Lefebvre d'Esclavelles d'un montant de 29 420€ HT. Des demandes de subvention seront faites auprès de l'Etat et du département.
- Les concessions au cimetière sont actuellement de 50 ans ; après cette période, les familles qui le souhaitent, pourront demander un renouvellement de 25 ans pour un montant de 70€.
Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour 1 case de colombarium :
300€ pour 15 ans
500€ pour 30 ans
- Suite à l'apparition de fissures sur la façade de l'école, une expertise de l'enduit a été faite à l'automne 2021 qui a montré qu'il fallait le refaire. Des devis ont été demandés par l'expert mandaté par l'assurance de la commune : couverture 3 192€, électricité 698,40€, et surtout ravalement 40 854€ soit un montant total de 44 744,40€. **Ces travaux sont totalement pris en charge par l'assurance** Groupama (garantie décennale) qui a fait parvenir un chèque de 44 744,40€ à la mairie pour la réalisation de ces travaux, (ils sont en cours de réalisation et seront achevés pour la rentrée).
- Afin de répondre aux normes de la conservation des archives communales, une partie du logement communal, après consultation de la locataire, a été repris à l'étage au-dessus de l'ancienne mairie. Pour y accéder, un escalier en bois sera installé.

Réserve incendie



Façade de l'école rénovée

Vendredi 15 avril 2022

- Approbation des comptes 2021 : résultat global cumulé : +416 322€
- Vote des subventions 2022 :
 - Resto du cœur de St Saëns 120€
 - Clic du Pays de Bray 55€ (Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées)
 - Coopérative scolaire de Bosc-Mesnil 500€
 - Banque alimentaire 200€
 - Comité des fêtes 460€
- Vote du budget 2022 :
 - section de fonctionnement en équilibre pour 532 613€
 - section d'investissement en équilibre pour 143 954€
- Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SAS LECOQ Travaux Publics pour la réalisation des travaux de renforcement de chaussée du Chemin de la Mare hameau de Perduville d'un montant de 37 009,20€. Une demande de subvention sera faite auprès du Département.
- Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SAS LECOQ Travaux Publics pour la réalisation des travaux de renforcement de chaussée de la Route du Chêne hameau de Perduville d'un montant de 42 069,60€. Une demande de subvention sera faite auprès du Département.
- Le Conseil Municipal décide de réaliser une étude sur les différentes solutions qui peuvent être envisagées Route de Fontaine hameau de Perduville pour faire ralentir les véhicules et ainsi mettre en sécurité les enfants qui prennent le car scolaire Place de la Chapelle.
- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SAS LECOQ Travaux Publics d'un montant de 4 462,44€ pour la remise en état de la Place de l'Eglise suite à la création de l'allée dans le cimetière.

L'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la commune : www.boscmesnil.fr

CCAS **Centre communal d'action sociale**

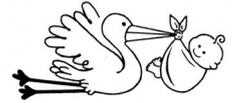
- Le CCAS peut accorder, sous condition de ressources, une aide à la cantine réservée aux enfants habitant la commune, scolarisés en maternelle et en élémentaire dans une des classes du Sivos.
- Le CCAS peut accorder une aide aux voyages scolaires pour les familles à revenus modestes domiciliées dans la commune. La somme est déterminée en fonction du montant demandé à la famille et est versée à l'organisateur du voyage.
- Le CCAS accorde une aide, sans condition de ressources, à toute famille domiciliée dans la commune dont un enfant entre en 6^e ou continue ses études après la 3^e. D'un montant de **75€** elle est versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.
- Le CCAS accorde une aide pour les enfants domiciliés à Bosc-Mesnil qui fréquentent un accueil de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes Bray-Eawy. D'un montant de **3€ par jour** dans la limite de 20 jours par an, elle est versée à la famille sur présentation de la facture et d'un RIB.

Etat civil

Naissances

le 3 février 2022

Eden MATHIAS, fils de Jérémy Mathias et de Florine Laurence,
99 chemin du Pot-au-feu



le 15 février 2022

Gauthier JEANNE, fils de Jérémy et Nathalie Jeanne, 2 route du Bouloir

le 28 février 2022

Octave REINE MATT, fils de Antoine Reine et Audrey Matt,
4 impasse de la Chapelle à Perduville

le 28 mai 2022

Juliette THEVENIAUD, fille de Anthony Théveniaud et de Mathilde Larchevêque,
511 route du Centre

Mariages

le 5 mars 2022

Guillaume VALLEE et **Elodie LEFEBVRE**, 730 route du Centre



le 16 juillet 2022

Yvon COUFOURIER et **Nathalie TORCHY**, 141 route de Fontaine à Perduville

Décès

le 9 mars 2022

Monsieur Guillaume HUCHER, 1300 route de Perduville

Changement du nom de famille à la majorité

Depuis le 1er juillet 2022, il est possible, par procédure simplifiée, à toute personne majeure, de changer son nom de famille pour garder celui de sa mère ou celui de son père ou les deux dans le sens qu'il souhaite.

Ce changement de nom s'opère par déclaration auprès de l'officier de l'état civil du lieu de naissance ou du lieu de résidence. Celui-ci n'a pas à contrôler le caractère légitime du motif de la demande.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie.

Commémoration du 8 mai



Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la 2^e guerre mondiale en Europe (1939 -1945)

Informations

La Communauté de Communes qui gère le ramassage des ordures ménagères réalise des contrôles de poubelles, de manière inopinée, et ne collecte pas celles où les déchets ne sont pas triés.

Le conducteur du camion qui vide les containers ne ramasse pas les déchets qui sont déposés à côté. Merci de déposer dans les containers ou de vous rendre à la déchetterie avec la carte gratuite, délivrée par la mairie.

Horaires des travaux bruyants définis par l'arrêté préfectoral du 16/10/2017 :

- *les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h*
- *le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h*
- *le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h*

Vignettes Crit'Air

Afin de suivre la réglementation imposée par l'Etat, une ZFE-m (**Z**one à **F**aibles **E**missions **m**obilité) a été mise en œuvre sur le territoire métropolitain (12 communes à ce jour) avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'air au quotidien.

A partir du 1er septembre 2022, **pour circuler dans les 12 communes de la Métropole, tous les véhicules doivent avoir une vignette Crit'Air 1 ou 2 ou 3** (avec 4 et 5 on ne peut plus y accéder).

Les 12 communes concernées : Amfreville-la-Mivoie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Quevilly, Rouen et Sotteville-lès-Rouen. 4 autres communes sont susceptibles d'intégrer la ZFE-m : Maromme, Mont-Saint-Aignan, Saint-Etienne-du-Rouvray et Saint Léger-du-Bourg-Denis.

Pour obtenir ce certificat à coller sur le pare-brise, il faut utiliser le site :

www.certificat-air.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les aides de l'Etat : www.primealaconversion.gouv.fr



Vie scolaire

Félicitations à tous les jeunes qui ont réussi leurs examens de fin d'année et bon vent pour la suite !

A la rentrée, un poste d'enseignant de classe élémentaire est supprimé dans le regroupement scolaire et donc, une classe va fermer à Bosc-Mesnil.

Pour mémoire, Bosc-Mesnil a construit une école à 2 classes en 2010-2011 parce qu'un poste d'enseignant avait été créé dans le regroupement et que les autres communes ne souhaitaient pas construire.

Domage ! une classe fonctionnelle, accueillante, chauffée ne sera pas utilisée !

Madame Mélanie Sannier garde son poste à Bosc-Mesnil.

La rentrée pour les élèves est fixée au **jeudi 1^{er} septembre**.

Recensement citoyen

Filles et garçons doivent se faire recenser à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ième} anniversaire. Cette démarche obligatoire permet ensuite de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Agence Régionale de Santé

Publicité de l'Agence Régionale de Santé Normandie sur le 15. Le message principal est : "BESOIN DE SOINS ? AVANT DE ME RENDRE AUX URGENCES, J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES !". Les réflexes recommandés sont : 1. JE CONTACTE D'ABORD MON MÉDECIN TRAITANT ; 2. SI JE N'EN AI PAS, J'APPELLE LE 15. Le logo de l'ARS Normandie est visible en haut à droite, ainsi que le logo de la République Française en haut à gauche. En bas à droite, les logos de FHF, URML et France Assos Santé sont présents.

Comité des fêtes



Randonnée du 26 mai

A
r
t
m
a
z
i
a



à Massy



Foire à tout du 14 juillet



Une assemblée générale a eu lieu mardi 23 août 2022. Un nouveau Conseil d'Administration a été constitué, il a élu parmi ses membres un **Bureau** :

- présidente : **Myriam Queval**
- vice-président : **Didier Couvet**
- trésorier : **Patrick Campion**
- secrétaire : **Nicole Leroy**

Prochaines manifestations

Samedi 15 octobre : Soirée dansante

Lundi 31 octobre : Halloween

Samedi 10 décembre : Spectacle de Noël

Les aides de l'ANAH évoluent en 2022

Créée en 1971 en remplacement du Fonds national de l'amélioration de l'habitat, l'Agence nationale de l'Habitat oeuvre pour la décence et la qualité de vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens et aux bailleurs des déductions fiscales en échange d'une location à un prix modéré. Les aides ont été repensées en 2022 et le budget élargi.

Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'aménagement, ou le réaménagement des systèmes de chauffage ([pompe à chaleur air eau \(https://www.upenergie.com\)](https://www.upenergie.com)), l'isolation thermique, etc

L'ANAH oeuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, le remplacement des menuiseries, etc.

L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales, ce qui permet l'accueil quotidien de personnes en situation de fragilité financière.

Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour les travaux et/ou [crédit consommation \(https://gotoinvest.com\)](https://gotoinvest.com) qu'ils doivent faire chez eux.

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Le client dispose de deux possibilités pour faire sa demande de subvention ANAH. Pour les plus à l'aise avec internet, il convient de se rendre sur la plateforme ci-dessous, renseigner les informations demandées. Si le client est éligible à la subvention demandée alors il n'a qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet.

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Se prémunir contre les fraudes

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage.

De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics.

Découvrez tous nos conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial

<https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

La mairie est ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire
Comité de rédaction : Nathalie Torchy, Céline Grandière,
Laurent Falaise, Nicole Leroy, Myriam Queval

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
mail : boscmesnil@orange.fr